

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra le 29 septembre 2021.



CONSEIL DE QUARTIER no 1 Secteur Lac Blouin – Centre-ville

*COMPTE RENDU d'une rencontre du conseil de quartier du secteur Lac Blouin – Centre-Ville,
tenue le 2 juin 2021 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Val-d'Or*

PRÉSENCES

M. Denis Giguère, conseiller municipal du district 1 et président du conseil de quartier
M. Marc Trépanier, conseiller de quartier
Mme Josée Béliveau, conseillère de quartier
M. Dany Lauzon, conseiller de quartier
Mme Marie-Ève Gervais, agente administrative au Service des communications

ABSENCES

M. Marc Gingras, conseiller de quartier
2 postes vacants

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 2 citoyens

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Monsieur Denis Giguère, président du conseil de quartier, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 05. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 juin 2021

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Il propose de laisser le point Varia ouvert. Il est proposé par M. Dany Lauzon, de l'adopter en devançant les points 5. b. et 9.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2021-06-04

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2021

Le président fait une lecture rapide du compte rendu tout en effectuant les suivis au fur et à mesure. Il est proposé par M. Marc Trépanier, appuyé de Mme Josée Béliveau de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2021-06-05

4. Suivis

- **Toponymie** : Le président a pris contact avec la dame pour lui expliquer les étapes à suivre en ce qui concerne une demande de changement de nom de rue.

5. Ministère des Transports

- Suivi de la lettre concernant la courbe des Œufs d'Or** : À la suite de l'envoi d'une lettre le 9 avril dernier de la part du conseil de quartier au ministère des Transports, un accusé de réception concernant les délinéateurs endommagés ainsi que la demande d'analyse

supplémentaire de la sécurité de la route 397 à la suite d'un accident mortel survenu à l'hiver 2021, a été reçu le 14 mai (*voir annexes 1 à 3*).

b. Correspondance à envoyer concernant la sécurisation de l'intersection du Bourg-de-l'Eske : À la suite d'une demande datant de 2019 et de la réponse reçue de la part du ministère des Transports, datant du 18 mars 2020 (*voir annexe 4*), le président fait la lecture d'une lettre supplémentaire qu'il désire transmettre au ministère. Après discussion des avenues possibles, il est proposé par Mme Josée Béliveau, appuyée de M. Marc Trépanier de la faire parvenir avec les demandes qui sont soulevées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2021-06-06

6. Parc Kanou et bancs de repos sur la piste cyclable

M. Marc Gingras a pris contact avec M. Ian Bélanger, directeur du service Sports et plein air à propos de sa demande. Le président informe que M. Bélanger a réussi à libérer un budget pour l'ajout des bancs demandés. De plus, un espace de stationnement est prévu près de la patinoire du parc Kanou pour permettre l'accès à la piste cyclable. Un questionnement est soulevé en ce qui a trait à l'ajout d'une clôture autour du parc pour éviter le passage de véhicules tout-terrain et accroître la sécurité. Une proposition de remplir le fossé avec de la grosse pierre est soulevée.

7. Jeu libre dans ma rue

Le président fait la présentation du projet et son fonctionnement. Il consiste à effectuer une demande d'approbation pour inscrire une rue, qui pourra bénéficier d'une signalisation adaptée et d'une réduction de la vitesse en présence de personnes qui jouent dans la rue. Le porteur du projet aura accès à une trousse d'inscription et devra avoir le soutien des résidents de la rue (51%) pour le projet.

8. Budget discrétionnaire du conseil de quartier

Le président informe le conseil de quartier d'un nouveau budget de 2 500 \$ qui est réservé aux conseils de quartier. Ce montant doit être investi dans des projets citoyens et rassembleurs. Une liste de projets pourra être faite lors de la prochaine rencontre.

9. Fin de la collecte sélective dans les ruelles

Pour des raisons de sécurité et de commodités, la collecte est maintenant transférée dans la rue. Quelques secteurs ne sont pas visés par ce changement, tels que la 3^e Avenue ainsi que le Village Minier, pour des raisons de logistique. Un citoyen est présent pour soulever plusieurs incompréhensions dans l'application de cette nouvelle façon de faire. Le président souligne que les autorités concernées à la ville recueillent les plaintes et les traites de façon individuelle. Ce citoyen souligne le délai relativement court pour un propriétaire d'immeuble à multi logements de se conformer dans les temps.

Il souhaite également porter à l'attention du président que deux informations différentes lui ont été transmises de la part de deux personnes différentes en rapport à ses questionnements concernant ses immeubles locatifs, dans un délai de quelques jours entre chaque. Il souligne qu'à la suite de la première intervention, il s'est empressé de se conformer pour, le lendemain, avoir une réponse différente qui lui indiquait une tout autre marche à suivre. Il souhaite

ardemment une clarification rapide tout en soulevant le délai d'exécution exigé des propriétaires ainsi que certaines incompréhensions dans la lettre qui a été transmise.

10. Autres sujets

- a. **Accès au trottoir, boulevard Lamaque et 3^e Avenue** : Une citoyenne se questionne à savoir où effectuer une demande pour avoir une coupe du trottoir pour avoir accès facilement à celui-ci pour les gens en fauteuil roulant ou avec une poussette. Cela permettrait de rejoindre la 3^e Avenue facilement. La dame a été référée au formulaire sur le site Web pour effectuer sa demande.

11. Questions et interventions du public

- a. **Problématique de vitesse** : Une citoyenne résidente du Bourg de l'Esquer est présente pour soulever une problématique de vitesse sur les différentes intersections des rues du Bourg-de-l'Esquer, Baribeau, Beauchamp et Blanchard. Elle se questionne à savoir si l'ajout de signalisation de réduction de vitesse ou de panneaux d'arrêt près du parc peut être installé. Le président l'informe que le comité consultatif de circulation a autorisé l'ajout de un ou deux panneaux d'arrêt supplémentaires à des intersections sur le Bourg-de-l'Esquer. Il souligne également qu'il fera une demande pour l'installation du cinémomètre aux endroits problématiques. Le président s'engage à faire un suivi.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Dany Lauzon de lever la rencontre à 20 h 34. La prochaine rencontre aura lieu le 29 septembre 2021 à la salle du conseil de l'hôtel de ville si les mesures relatives à la pandémie qui seront en place à ce moment permettent les rassemblements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2021-06-07

Marie-Ève Gervais
Secrétaire d'assemblée

Val-d'Or, 9 avril 2021

Madame Nancy Hubert, directrice
Planification et gestion des infrastructures
Ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des transports

**Objet : Remerciements, observations et questionnements – Courbe de la route 397 devant
l'entreprise Les Œufs d'Or**

Madame,

Le comité de quartier du district #1 de la Ville de Val-d'Or tient à remercier le ministère pour les travaux qui ont été effectués au niveau de la courbe située à la hauteur des Œufs d'Or. Les travaux ont été exécutés à l'été 2020 et il est désormais plus sécuritaire d'emprunter ce virage. Malgré tout, un accident mortel est survenu le 28 mars dernier et s'ajoute à la malheureuse liste. En ce sens, le comité aimerait que vous preniez le temps de contacter les enquêteurs de la Sûreté du Québec pour connaître les causes de cet accident afin de valider si la sécurité routière est toujours assurée malgré tout.

Le comité désire également porter à votre attention que trois délinéateurs, qui bordent ladite courbe, ont été endommagés à la fin de l'automne 2020 et sont malheureusement écrasés au sol sous la neige.

D'autre part, le comité se questionne sur la petitesse de ces délinéateurs nouvellement installés. Nous nous interrogeons sur le processus de sélection de la taille de ceux-ci. S'agit-il d'une grosseur standard? Sans prétendre qu'ils ne sont pas efficaces, nous pensons que leur visibilité pourrait être améliorée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Denis Giguère
Conseiller municipal du district #1

DG/meg



PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, le 14 mai 2021

Monsieur Denis Giguère
Conseiller municipal du district 1
Ville de Val-d'Or
denis.giguere@ville.valdor.qc.ca

Objet : Trois délinéateurs
Ville de Val-d'Or
N/D : 16250

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel en date du 9 avril dernier portant à l'attention du ministère des Transports que trois délinéateurs bordants la courbe de la route 397, à Val-d'Or, ont été endommagés à la fin de l'automne 2020 et qu'ils se trouvent écrasés au sol ce printemps. Vous nous faites également part de vos interrogations sur le processus de sélection de la taille de ces délinéateurs, croyant que leur visibilité pourrait être améliorée.

Je prends bonne note de votre demande et tiens à vous indiquer que le Ministère procédera à son analyse. Dès que les résultats seront connus, vous en serez informé. Pour plus de renseignements, vous êtes invité à communiquer avec madame Geneviève Mattson, chef des centres de services - secteur est, au 819 354-4796, poste 46601.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de la coordination et des relations avec le milieu,



Jean-François Turcotte

JFT/jrg

c. c. M^{mes} Sophie Gareau, directrice générale, Ville de Val-d'Or
Geneviève Mattson, chef des centres de services – secteur est

N/Réf. : 20210329-9

PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, le 14 mai 2021

Monsieur Denis Giguère
Conseiller municipal du district 1
Ville de Val-d'Or
denis.giguere@ville.valdor.qc.ca

Objet : Accident mortel courbe de la route 397
Ville de Val-d'Or
N/D : 16250

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel en date du 9 avril dernier demandant au ministère des Transports de contacter les enquêteurs de la Sûreté du Québec, afin de connaître les causes d'un accident mortel survenu le 28 mars dernier dans la courbe de la route 397, située à la hauteur de l'entreprise les Œufs d'Or, à Val-d'Or. Vous aimeriez que le Ministère puisse valider si la sécurité routière est toujours assurée malgré cet accident.

Je prends bonne note de votre demande et tiens à vous indiquer que le Ministère procédera à son analyse. Dès que les résultats seront connus, vous en serez informé. Pour plus de renseignements, vous êtes invité à communiquer avec madame Nancy Hubert, directrice de la planification et de la gestion des infrastructures, au poste 46503.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de la coordination et des relations avec le milieu,



Jean-François Turcotte

JFT/SN/jrg

c. c. M^{me} Sophie Gareau, directrice générale, Ville de Val-d'Or
M^{me} Nancy Hubert, directrice de la planification et de la gestion des infrastructures

N/Réf. : 20210513-27

Rouyn-Noranda, le 18 mars 2020

Madame Lynda Bernier
Greffière adjointe
Ville de Val-d'Or
855, 2^e Avenue, case postale 400
Val-d'Or (Québec) J9P 4P4



Objet: Sécurité route 397 - Ville de Val-d'Or
N/D: 30540

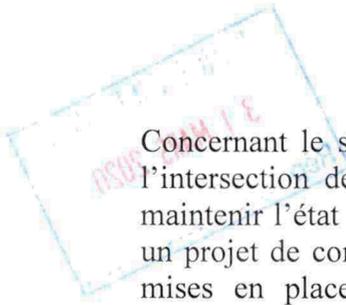
Madame,

J'ai pris connaissance de votre lettre, accompagnée de la résolution numéro 2018-379, demandant au ministère des Transports de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité à l'intersection de la route 397 et de la rue du Bourg-de-l'Esquer, ainsi que sur la partie de la route 397, située entre cette intersection et la rue de la Berge.

Le Ministère a procédé à l'analyse de votre requête et je vous informe qu'un suivi de l'augmentation des débits sera effectué au cours des prochaines années à l'intersection de la route 397 et de la rue du Bourg-de-l'Esquer. Pour l'instant, outre une plage horaire de 15 minutes où le délai d'attente est plus long, la capacité des approches est et ouest n'est pas encore atteinte. De plus, comme le quartier est en développement, il est recommandé de maintenir le statu quo et de suivre l'évolution des déplacements, et ce, afin d'y apporter une solution adéquate, le cas échéant.

Aussi, les panneaux « Direction des voies » situés aux approches nord et sud de cette intersection seront déplacés afin de permettre aux usagers de bien lire la signalisation et de se diriger dans la bonne voie pour effectuer leur manœuvre.

... verso



Concernant le secteur situé entre l'intersection de la route 397 et la rue des Berges et l'intersection des rues Alix et du Bourg-de-l'Esquer, il est également recommandé de maintenir l'état actuel pour ce secteur, à l'exception de la « Courbe aux Œufs d'Or » où un projet de correction du dévers est déjà prévu en 2020. De plus, des mesures ont été mises en place à l'automne 2019 visant à améliorer la sécurité de cette courbe, notamment par l'installation de délinéateurs.

L'intersection de la route 397 et du chemin de la Baie-Jolie ayant déjà fait l'objet d'une analyse indépendante dont vous avez reçu réponse le 5 avril 2019, je vous informe que la recommandation qui avait été émise est maintenue.

D'ici là, soyez assurée que le Ministère continuera d'effectuer les interventions nécessaires dans le cadre de ses opérations d'entretien, et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Philippe Lemire

PL/KL/jr

c. c. M. Marc Deschesnes, directeur de l'exploitation
M^{me} Nancy Hubert, directrice de la planification et de la gestion des infrastructures



VILLE DE VAL-D'OR

EXTRAIT du procès-verbal de la 394e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 4 septembre 2018, à 20 h, au lieu habituel des délibérations.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères, Mme Lorraine Morissette, Mme Éveline Laverdière, Mme Céline Brindamour, M. Léandre Gervais, Mme Sylvie Hébert, Mme Lisyane Morin et M. Robert Quesnel.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière et Me Annie Lafond, greffière.

ÉTAIT ABSENTE : La conseillère Mme Karen Busque.

RÉSOLUTION 2018-379

Demande au MTMDET de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'amélioration de la sécurité à l'intersection de la route 397 et du Bourg-de-l'Esquer, ainsi que sur la partie de la route 397 située entre cette intersection et la rue de la Berge.

ATTENDU QUE depuis 2010, ce segment de la route 397 situé entre la rue de la Berge et des rues Alix/Bourg-de-l'Esquer a été l'objet de représentations auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le but d'en améliorer la sécurité;

ATTENDU QUE des accidents, certains mortels, sont survenus sur ce segment de la route 397 ces dernières années;

ATTENDU QU'une importante problématique de sécurité subsiste à l'intersection de la route 397 et du Bourg-de-l'Esquer, et ce, malgré la mise en place d'une voie de virage à droite exclusive;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de mettre en œuvre toute mesure qui soit de nature à améliorer la sécurité à l'intersection de la route 397 et du Bourg-de-l'Esquer, ainsi que sur cette partie de la route 397 située entre la rue de la Berge et le Bourg-de-l'Esquer.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Certifié vraie copie,
le 5 septembre 2018.

LYNDA BERNIER,
Greffière adjointe

PIERRE CORBEIL
Maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière